



Reçu le :

**Année Scolaire 2024 / 2025**

**DOSSIER FAMILIAL UNIQUE**

**Pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, la restauration scolaire et toutes les activités périscolaires, les Centres de Loisirs et l'école multisports.**

Dossier à envoyer ou à déposer à Mairie Plus, Espace Famille **du 4 Mars au 24 Juin 2024**

2, Passage Lebarbier 77000 MELUN

Ou à transmettre par courriel à [espacefamille@ville-melun.fr](mailto:espacefamille@ville-melun.fr)

**Attention :**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

**PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS INSCRIPTION**

**TOUTE INSCRIPTION VALIDÉE FERA L'OBJET D'UN COURRIER ENVOYÉ PAR LES DIRECTIONS**

**Code Famille** (vous le trouverez sur vos factures) : .....

<b>1<sup>ER</sup> ADULTE DU FOYER</b>	<b>2<sup>e</sup> ADULTE DU FOYER</b>
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de l'adulte 1 <input type="checkbox"/>
Nom : .....	Nom : .....
Prénoms : .....	Prénoms : .....
Tél domicile : .....	Tél domicile : .....
Tél portable : .....	Tél portable : .....
Tél professionnel : .....	Tél professionnel : .....
Email : .....	Email : .....
Profession : .....	Profession : .....
Nom de l'employeur : .....	Nom de l'employeur : .....

Adresse du foyer : .....

Situation du foyer :

Marié  Pacsé  Vie maritale  Célibataire  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf (ve)

**Parent de l'enfant ne vivant pas au domicile en cas de séparation/divorce :**

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Tél professionnel : .....

Lien de parenté avec l'enfant :  Père  Mère

## ALLOCATIONS FAMILIALES OU AUTRE REGIME

N° d'allocataire : .....  
(Merci de se référer aux pièces justificatives obligatoires)

Régime social : ..... Nombre d'enfant(s) à charge : .....

**Contact obligatoire en cas d'impossibilité des 2 parents de venir récupérer l'enfant**  
(personne majeure uniquement pour la Direction de l'éducation et plus de 16 ans pour les centres de loisirs et multisports, munie d'une pièce d'identité)

	Contact 1	Contact 2	Contact 3
Nom :			
Prénom :			
Tél domicile :			
Tél portable :			
Adresse :			
Lien avec l'enfant :			
Autorisé à récupérer l'enfant :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
A contacter en cas d'urgence :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Fiche Enfant**

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Sexe : Fille  Garçon

**Scolarité 2024/2025 (Inscription en petite section (né(e) en 2021 obligatoire), inscription au CP ou changement d'école uniquement)**

Classe fréquentée actuellement : ..... Classe fréquentée à la rentrée 2024/2025 : .....

Ecole du secteur : .....

Ancienne école : .....

**(Fournir un certificat de radiation en cas de changement d'école)**

**DEMANDE DE DEROGATION**

Nom de l'école souhaitée : .....	
L'enfant a-t-il des frères et sœurs dans cette école ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par une nourrice ? (Si OUI, joindre justificatif) - Attestation de garde - Justificatif de domicile de la nourrice - Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par ses grands-parents ? - Justificatif de domicile des grands-parents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ecole à proximité du lieu de travail d'un des parents ? - Dernière fiche de paie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Motifs précis et détaillés de cette demande de dérogation (justificatifs à fournir attestant de chacune des situations) : (4 lignes max)**

**Les réponses ne seront apportées qu'après commission d'attribution dans la limite des places disponibles et fin juin au plus tôt.**

**Les dossiers déposés après le 24 juin 2024 seront traités beaucoup plus tardivement.**

## Pré-inscriptions périscolaires (pour toute l'année scolaire)

L'accueil de votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration scolaire est lié à l'école fréquentée par ce dernier.

Restauration scolaire	
Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <b style="color: red;">Allergie alimentaire :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <b style="color: red;">L'allergie entraine obligatoirement la mise en place d'un PAI</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lequel : .....  Si oui, laquelle : .....
Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction de l'éducation tous les ans (Tél : 01.64.52.74.34). L'enfant ne pourra pas déjeuner à l'école sans validation du PAI par la Direction de l'éducation, sans oublier de transmettre la trousse avec le traitement.	

Accueils périscolaires à l'école – Merci de respecter impérativement les horaires		
<b>Accueil Pré-scolaire</b> (de 7h30 à 8h20) Déposer l'enfant à 7h30 ou 7h45 ou 8h (aucun accueil en dehors de ses horaires)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. L'enfant devra avoir pris son petit déjeuner, être lavé et habillé.
<b>Garderie du soir</b> (de 16h30 à 18h – uniquement pour les maternelles)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. (vous pouvez récupérer votre enfant à 17h ou 17h30 ou 18h)
<b>Etudes surveillées</b> (de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vous pouvez récupérer votre enfant à 17h30 ou 18h.
<b>Etudes dirigées</b> (de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Sous réserve de 10 inscriptions minimum par école et d'un nombre suffisant d'enseignants pour les organiser. Validation effective en Septembre.

Accueils périscolaires et extrascolaires dans les centres de loisirs		
<b>Accueil Post-scolaire</b> (jusqu'à 19h, goûter fourni)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. <b>Chaque jour scolaire est facturé.</b>
<b>Accueil de Loisirs du Mercredi</b>	<input type="checkbox"/> Matin (avec repas) 7h30-13h30 <input type="checkbox"/> Après-midi (sans repas) 13h30-19h <input type="checkbox"/> Journée (avec repas) 7h30-19h	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. <b>Chaque mercredi du mois est facturé.</b>
<b>L'allergie entraine obligatoirement la mise en place d'un PAI</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction des centres de loisirs tous les ans, sans oublier de transmettre la trousse avec le traitement.		

LE DOSSIER NE SERA VALIDE PAR LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET LA DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS QUE SI VOUS ETES A JOUR DANS VOS PAIEMENTS ET EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.

## Ecole Multisports le Mercredi

**Obligatoire :**  J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication connue pour la pratique des activités physiques et sportives.

Matin 8h30-12h30 (sans repas) **CP au CM2**

Après-midi 13h30-18h (sans repas) **CE2 au CM2 (sans transport)**

Journée complète 8h30-18h (avec repas) **CE2 au CM2 (pas de car pour le retour)**

Sans transport

Car N°1 (Woody-Capucins-Mézereaux)

Car N°2 (Quartier Schuman - Jules Ferry - Montaigu)

Car N° 3 (Almont-Saint Jean)

Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir à la fin de l'école multisports :

Oui  Non

Une seule facture pour l'année.

Les annulations ne sont plus acceptées après le 31 octobre.

La facturation de la cantine s'effectue au forfait et non au repas. Tous les repas sont donc facturés même en cas d'absence.



N'oubliez pas de vous inscrire pour le car Multisports, les places sont limitées.

Ecole Multisports le Mercredi

En cas de mise en place d'un PAI le transmettre à la Direction des sports ainsi qu'une trousse avec le traitement. Si allergie alimentaire prévoir le panier repas.

J'autorise mon enfant à être photographié et filmé lors des activités et accepte la diffusion de ces images à travers les différents supports de communication (journaux, flyers, plaquettes publicitaires...) Oui  Non

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) ..... responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales **avec l'accord du deuxième représentant légal.**

Je m'engage à informer la ville de Melun de tous changements relatifs aux renseignements fournis qui interviendraient au cours de l'année.

**Les inscriptions de mon (mes) enfant(s) valent acceptation du règlement intérieur des structures fréquentées ainsi que le règlement intérieur de la régie unique** (les règlements intérieurs sont disponibles en ligne sur l'Espace Citoyens <http://www.espace-citoyens.net/melun>).

J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités organisées par les structures.

J'autorise les structures à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires (traitement médical si PAI, hospitalisation, intervention chirurgicale).

La ville de Melun décline toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

Fait à ..... Le .....

Signature du / de la représentant(e) légal :

**Toute inscription validée fera l'objet d'un courrier envoyé par les Directions.**

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

### Attention :

**N'oubliez pas de transmettre les photocopies des pièces justificatives avant le 24 juin 2024**  
**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**⚠ Les pièces justificatives sont détruites après instruction du dossier.**

- Livret famille (ou extrait acte de naissance avec filiation)
- Pièces d'identité des parents ou représentant légal
- Justificatif de domicile (facture EDF ou facture téléphone fixe) de moins de 3 mois
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 et toutes autres ressources (ne pas oublier la page où les revenus sont stipulés). Si pas d'avis d'imposition, les trois derniers bulletins de salaire.
- Dernière attestation de paiement CAF ou autre régime allocataire
- Dernier bulletin de salaire ou promesse d'embauche, attestation de stage, de formation, d'inscription en agence d'intérim, d'inscription à Pôle emploi
- En cas de divorce ou séparation (photocopie de la partie du jugement mentionnant la garde de l'enfant et l'identité des parents). Si pas de jugement fournir un justificatif de domicile et pièce d'identité des 2 parents et une attestation sur l'honneur en stipulant que le parent non représenté est en accord avec la décision pour les inscriptions scolaires et centres de loisirs.

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN SUPPLEMENT

### **Pour l'inscription centre de loisirs + accueil pré-scolaire :**

- Pièce obligatoire : Toutes les pages des vaccinations obligatoires à jour.
- Une personne habilitée à reprendre l'enfant en cas de retard de la famille (voir règlement intérieur)
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

### **Pour l'inscription scolaire :**

- En cas de déménagement : certificat de radiation de l'ancienne école

### **Pour l'inscription multisports :**

- Attestation d'assurance 2024/2025
- Toutes les pages des vaccinations obligatoires à jour.
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

**SEULS LES RESPONSABLES LEGAUX SONT HABILITES A INSCRIRE LEURS ENFANTS**

### **Renseignements :**

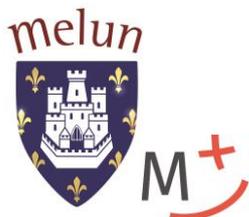
- Par courriel : [espacefamille@ville-melun.fr](mailto:espacefamille@ville-melun.fr)
- Par téléphone : 01 69 68 53 90
- Par courrier : Espace Famille, 2 passage Lebarbier 77000 MELUN
- Au guichet de l'Espace Famille du lundi au vendredi de 8h30-12h15 13h30-17h 30  
Le jeudi de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 8h30 à 12h

### **Retrouvez toutes les informations pratiques sur l'Espace Citoyens de la Ville de MELUN :**

<http://www.espace-citoyens.net/melun>

« Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès de l'Espace Famille 2 passage Lebarbier 77000 MELUN, 01.69.68.53.90, [espacefamille@ville-melun.fr](mailto:espacefamille@ville-melun.fr) »

Pour l'exercice de vos droits ou pour toute question relative à nos traitements, consultez notre politique de protection des données affichée aux points d'accueil et disponible sur demande ou rendez-vous sur notre site Internet : <http://www.ville-melun.fr> rubrique « mentions légales ».



**A Joindre à votre DFU**

**Fiche Enfant**

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Sexe : Fille  Garçon

**Scolarité 2024/2025 (Inscription en petite section (né(e) en 2021), inscription au CP ou changement d'école uniquement)**

Classe fréquentée actuellement : ..... Classe fréquentée à la rentrée 2024/2025 : .....

Ecole du secteur : .....

Ancienne école : .....  
**(Fournir un certificat de radiation en cas de changement d'école)**

**DEMANDE DE DEROGATION**

Nom de l'école souhaitée : .....	
L'enfant a-t-il des frères et sœurs dans cette école ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par une nourrice ? (Si OUI, joindre justificatif) - Attestation de garde - Justificatif de domicile de la nourrice - Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'enfant est-il gardé par ses grands-parents ? - Justificatif de domicile des grands-parents	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ecole à proximité du lieu de travail d'un des parents ? - Dernière fiche de paie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Motifs précis et détaillés de cette demande de dérogation (justificatifs à fournir attestant de chacune des situations) : (4 lignes max)**

**Les réponses ne seront apportées qu'après commission d'attribution dans la limite des places disponibles et fin juin au plus tôt.**

**Les dossiers déposés après le 24 juin 2024 seront traités beaucoup plus tardivement.**

## Pré-inscriptions périscolaires (pour toute l'année scolaire)

L'accueil de votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration scolaire est lié à l'école fréquentée par ce dernier.

Restauration scolaire	
Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <b style="color: red;">Allergie alimentaire :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <b style="color: red;">L'allergie entraine obligatoirement la mise en place d'un PAI</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lequel : .....  Si oui, laquelle : .....
Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction de l'éducation tous les ans (Tél : 01.64.52.74.34). L'enfant ne pourra pas déjeuner à l'école sans validation du PAI par la Direction de l'éducation, sans oublier de transmettre la trousse avec le traitement.	

Accueils périscolaires à l'école		
<b>Accueil Pré-scolaire</b> (de 7h30 à 8h20) Déposer l'enfant à 7h30 ou 7h45 ou 8h (aucun accueil en dehors de ses horaires)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. L'enfant devra avoir pris son petit déjeuner, être lavé et habillé.
<b>Garderie du soir</b> (de 16h30 à 18h – uniquement pour les maternelles)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. (vous pouvez récupérer votre enfant à 17h ou 17h30 ou 18h)
<b>Etudes surveillées</b> (de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vous pouvez récupérer votre enfant à 17h30 ou 18h.
<b>Etudes dirigées</b> (de 16h30 à 18h – uniquement du CP au CM2))	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Sous réserve de 10 inscriptions minimum par école et d'un nombre suffisant d'enseignants pour les organiser. Validation effective en septembre.

Accueils périscolaires et extrascolaires dans les centres de loisirs		
<b>Accueil Post-scolaire</b> (jusqu'à 19h, goûter fourni)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. <b>Chaque jour scolaire est facturé.</b>
<b>Accueil de Loisirs du Mercredi</b>	<input type="checkbox"/> Matin (avec repas) 7h30-13h30 <input type="checkbox"/> Après-midi (sans repas) 13h30-19h <input type="checkbox"/> Journée (avec repas) 7h30-19h	Réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. <b>Chaque mercredi du mois est facturé.</b>
	<b style="color: red;">L'allergie entraine obligatoirement la mise en place d'un PAI</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être transmis à la Direction des centres de loisirs tous les ans, sans oublier de transmettre la trousse avec le traitement.	

**LE DOSSIER NE SERA VALIDE PAR LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET LA DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS QUE SI VOUS ETES A JOUR DANS VOS PAIEMENTS ET EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**

## Ecole Multisports le Mercredi

**Obligatoire :**  J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication connue pour la pratique des activités physiques et sportives.

Matin 8h30-12h30 (sans repas) CP au

CM2

Après-midi 13h30-18h (sans repas)

CE2 au CM2 (sans transport)

Journée complète 8h30-18h (avec repas) CE2 au CM2 (pas de car pour le retour)

Sans transport

Car N°1 (Woody-Capucins-Mézereaux)

Car N°2 (Quartier Schuman - Jules Ferry - Montaigu)

Car N° 3 (Almont-Saint Jean)

Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir à la fin de l'école multisports :

Oui  Non

Une seule facture pour l'année.

Les annulations ne sont plus acceptées après le 31 octobre.

La facturation de la cantine s'effectue au forfait et non au repas. Tous les repas sont donc facturés même en cas d'absence.



N'oubliez pas de vous inscrire pour le car Multisports, les places sont limitées.

Ecole Multisports le Mercredi

En cas de mise en place d'un PAI le transmettre à la Direction des sports ainsi qu'une trousse avec le traitement. Si allergie alimentaire prévoir le panier repas.

J'autorise mon enfant à être photographié et filmé lors des activités et accepte la diffusion de ces images à travers les différents supports de communication (journaux, flyers, plaquettes publicitaires...) Oui  Non

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) ..... responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales **avec l'accord du deuxième représentant légal.**

Je m'engage à informer la ville de Melun de tous changements relatifs aux renseignements fournis qui interviendraient au cours de l'année.

**Les inscriptions de mon (mes) enfant(s) valent acceptation du règlement intérieur des structures fréquentées ainsi que le règlement intérieur de la régie unique** (les règlements intérieurs sont disponibles en ligne sur l'Espace Citoyens <http://www.espace-citoyens.net/melun>).

J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités organisées par les structures.

J'autorise les structures à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires (traitement médical si PAI, hospitalisation, intervention chirurgicale).

La ville de Melun décline toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

Fait à ..... Le .....

Signature du / de la représentant(e) légal :

**Toute inscription validée fera l'objet d'un courrier envoyé par les Directions.**

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

### Attention :

**N'oubliez pas de transmettre les photocopies des pièces justificatives avant le 24 juin 2024**  
**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**⚠ Les pièces justificatives sont détruites après instruction du dossier.**

- Livret famille (ou extrait acte de naissance avec filiation)
- Pièces d'identité des parents ou représentant légal
- Justificatif de domicile (facture EDF ou facture téléphone fixe) de moins de 3 mois
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 et toutes autres ressources (*ne pas oublier la page où les revenus sont stipulés*). Si pas d'avis d'imposition ou les trois derniers bulletins de salaire.
- Attestation de paiement CAF ou autre régime allocataire – (de moins de 3 mois)
- Dernier bulletin de salaire ou promesse d'embauche, attestation de stage, de formation, d'inscription en agence d'intérim, d'inscription à Pôle emploi
- En cas de divorce ou séparation (photocopie de la partie du jugement mentionnant la garde de l'enfant et l'identité des parents). Si pas de jugement fournir un justificatif de domicile et pièce d'identité des 2 parents et une attestation sur l'honneur en stipulant que le parent non représenté est en accord avec la décision pour les inscriptions scolaires et centres de loisirs.

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN SUPPLEMENT

### **Pour l'inscription centre de loisirs + accueil pré-scolaire :**

- Pièce obligatoire : Copie du carnet de santé, pages des vaccinations obligatoires à jour.
- Une personne habilitée à reprendre l'enfant en cas de retard de la famille (voir nouveau règlement intérieur)
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

### **Pour l'inscription scolaire :**

- En cas de déménagement : certificat de radiation de l'ancienne école

### **Pour l'inscription multisports :**

- Attestation d'assurance 2024/2025
- Copie du carnet de santé, pages des vaccinations obligatoires à jour.
- En cas de pathologie, un certificat médical établi par le médecin qui précise la pathologie, la date du dernier épisode, la conduite à tenir. PAI obligatoire + trousse avec le traitement.

**SEULS LES PARENTS SONT HABILITES A INSCRIRE LEURS ENFANTS**

### **Renseignements :**

- Par courriel : [espacefamille@ville-melun.fr](mailto:espacefamille@ville-melun.fr)
- Par téléphone : 01 69 68 53 90
- Par courrier : Espace Famille, 2 passage Lebarbier 77000 MELUN
- Au guichet de l'Espace Famille du lundi au vendredi de 8h30-12h15 13h30-17h 30  
Le jeudi de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 8h30 à 12h

### **Retrouvez toutes les informations pratiques sur l'Espace Citoyens de la Ville de MELUN :**

<http://www.espace-citoyens.net/melun>

« Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès de l'Espace Famille 2 passage Lebarbier 77000 MELUN, 01.69.68.53.90, [espacefamille@ville-melun.fr](mailto:espacefamille@ville-melun.fr) »

Pour l'exercice de vos droits ou pour toute question relative à nos traitements, consultez notre politique de protection des données affichée aux points d'accueil et disponible sur demande ou rendez-vous sur notre site Internet : <http://www.ville-melun.fr> rubrique « mentions légales ».